

INFORMATIONS GÉNÉRALES MATURITÉ SPÉCIALISÉE *SANTÉ*

La maturité spécialisée *santé* (MSSA) s'obtient en une année. Le titre *Maturité spécialisée santé* donne accès à la 1^{re} année de *bachelor* à la Haute école de santé (HEdS) pour les formations de:

- infirmier-ère
- technicien-ne en radiologie médicale
- nutritionniste - diététicien-ne *
- physiothérapeute *
- sage-femme *
- ergothérapeute * (formation à Lausanne)
- ostéopathe * (formation à Fribourg, bilingue français-allemand)

* filière à régulation : le titre de MSSA donne accès à la procédure de régulation.

Conditions d'admission :

- obtention du certificat de culture générale option santé, avec une moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle;
- validation de 4 semaines de stage préalable, effectuées après l'obtention du certificat, dans le domaine des soins à la personne;
- rapport de stage préalable évalué "suffisant" par la commission ECG.

Toutes les conditions doivent impérativement être satisfaites. En cas d'insuffisance au rapport de stage préalable, l'élève candidat-e a la possibilité de refaire la procédure d'admission, de présenter un nouveau rapport de stage préalable l'année suivante. Il est conseillé de prévoir, à l'avance, les dispositions nécessaires en cas de report de la MSSA.

Contenus de la maturité :

- a. les prestations complémentaires à la HEdS :
 - cours théoriques;
 - cours d'introduction à la pratique;
 - stage dans le domaine de la santé (organisation et placement par la HEdS);
 - expérience professionnelle complémentaire dans le monde du travail au sens large;
- b. le travail de maturité spécialisée.

Obtention du titre de la maturité :

- Avoir validé et réussi :
 - les cours théoriques et pratiques;
 - le stage de 8 semaines dans le domaine socio-sanitaire;
 - l'expérience professionnelle de 6 semaines dans le monde du travail au sens large;
 - le travail de maturité spécialisée (dossier et soutenance).

En cas de questions, veuillez contacter la personne responsable des MSSA au CECG Madame de Staël:
Fanneau LECYGNÉ – fanneau.lecygne@edu.ge.ch

CONSIGNES DE STAGES MSSA

Stages préalables

L'admission en année de maturité spécialisée exige 4 semaines consécutives de stages préalables, à effectuer dans un seul lieu de stage et après l'obtention du certificat de l'Ecole de culture générale (dès la fin des examens et jusqu'à la fin du mois d'août) et obligatoirement dans le domaine des soins à la personne. L'expérience professionnelle préalable doit mettre toute l'importance sur des activités à plein temps et dans la *continuité*.

Les tâches confiées au/à la stagiaire doivent impliquer les soins à la personne qui a besoin d'assistance. Les stages dans les cabinets de vétérinaires, les instituts de beauté ou dans les pharmacies ne sont pas acceptés.

Lieux possibles de stages:

- hôpitaux;
- établissements médico-sociaux;
- centres de traitement et de réadaptation.

Le taux d'activité fixé à 100% doit correspondre à 40 heures hebdomadaires. Si le nombre d'heures est inférieur, il faut ajouter le nombre nécessaire de semaines pour parvenir à l'équivalence (*cf.* tableau ci-dessous).

Validation des stages préalables :

Un stage est validé uniquement sur présentation d'une attestation de l'employeur qui doit contenir les informations suivantes :

- les dates du stage, le taux d'activité (en %) et le nombre d'heures hebdomadaires.

Une fois l'intégralité du stage préalable effectué, ils doivent être validés, au moyen du récapitulatif disponible au secrétariat dès le mois de février, lors d'une séance qui aura lieu le **jeudi 26 août 2021 à 17h, dans chaque ECG (salle à confirmer).**

Calcul du nombre de semaines à temps partiel pour être équivalent à

		4 semaines de stages préalables			
100%	= 40	heures hebdomadaires =	4	semaines	
80%	= 32	heures hebdomadaires =	5	semaines	
75%	= 30	heures hebdomadaires =	5,3	semaines	
70%	= 28	heures hebdomadaires =	5,7	semaines	

En cas de questions, veuillez contacter la personne responsable des MSSA au CECG Madame de Staël:
Fanneau LECYGNÉ – fanneau.lecygne@edu.ge.ch

Sites d'info :

- ECG Henry-Dunant :
<https://edu.ge.ch/site/ecghenrydunant/>
- ECG Ella-Maillart :
<https://edu.ge.ch/site/ellamaillart/>
- ECG Jean-Piaget :
<https://edu.ge.ch/site/ecgjeanpiaget/>
- CECG Madame de Staël :
<https://cecgstael.ch/maturites-specialisees/>
- Haute école de santé :
<https://www.hesge.ch/heds/>
- Centre de formation professionnelle santé social : portes ouvertes le 5 février 2022.
<https://edu.ge.ch/secondaire2/cfpa/accueil>
- Conditions d'admission pour la filière ergothérapie :
<https://www.eesp.ch/bachelor-en-ergotherapie/>
- Conditions d'admission pour la filière d'ostéopathie :
<https://www.heds-fr.ch/fr/formations/admission/inscription-bachelor-osteopathie/>

En cas de questions, veuillez contacter la personne responsable des MSSA au CECG Madame de Staël:
Fanneau LECYGNÉ – fanneau.lecygne@edu.ge.ch

PROCESSUS D'INSCRIPTION A LA MATURITE SPECIALISEE SANTE

Echéancier

Décembre 2021	Séance d'information obligatoire aux élèves de 3 ^{ème} année OSP santé
Dès janvier 2022	Recherche de 4 semaines de stages préalables à effectuer après l'obtention du certificat dans le domaine des soins
Février - 4 mars 2022, 17h (dernier délai) A rendre en mains propres et contre signature au secrétariat de chaque ECG	Préinscription à la maturité spécialisée santé Le secrétariat des Maturités spécialisées se trouve au Pavillon.
Semaine du 2 mai 2022 Dans chaque ECG – (horaire et salle à confirmer)	Séance d'information sur le rapport des stages préalables PRESENCE OBLIGATOIRE des élèves préinscrits
Juin 2022	Certificat de l'ECG avec une moyenne égale ou supérieure à 4.0 dans l'OSP santé
Mardi 28 juin 2022 (horaire et salle à confirmer)	Confirmation d'inscription en MSSA (obligatoire pour les élèves préinscrits)
- Jusqu'au 19 août 2022 - Jeudi 25 août 2022 dans chaque ECG – horaire et salle à confirmer - vendredi 26 août 2022 17h00 dernier délai, au secrétariat de chaque ECG	- Terminer les 4 semaines de stages - Validation des 4 semaines de stages préalables - Remise des rapports de stages préalables
Mardi 6 septembre 2022 à l'ECG 10h15 devant le secrétariat 10h30 – 12h00 dans chaque ECG, salle à confirmer	PRESENCE OBLIGATOIRE Affichage des résultats Confirmation obligatoire d'admission en MSSA et séance d'information
Semaine du 12-16 septembre 2022 Semaine 37, à la HEdS	Rentrée administrative MSSA à la HEdS PRESENCE OBLIGATOIRE
Lundi 19 septembre 2022 Semaine 38	Début des cours théoriques

En cas de questions, veuillez contacter la personne responsable des MSSA au CECG Madame de Staël:
Fanneau LECYGNÉ – fanneau.lecygne@edu.ge.ch